



## MOTION AUDIOVISUEL PUBLIC

### **Pour le développement de l'Audiovisuel public et le maintien des acquis de l'avenant audiovisuel de la CCNTJ.**

L'ensemble du service public audiovisuel fait face à une attaque sans précédent depuis 1974 par la casse de son modèle économique.

Les PDG des sociétés ont décidé de casser l'Avenant audiovisuel de la CCNTJ remettant ainsi en cause la couverture conventionnelle commune des journalistes de l'audiovisuel public, les accords d'entreprise obtenus durant des décennies par les luttes et visant à terme leur statut.

Le SNJ-CGT mettra en œuvre tous les moyens d'action pour défendre les acquis de l'avenant audiovisuel de la CCNTJ en lien avec les sections SNJ-CGT de tout l'audiovisuel public couvert par l'avenant.

Il mènera toutes les actions susceptibles de préserver et de développer le service public audiovisuel dans toutes ses composantes.

Le congrès du SNJ-CGT condamne la reprise en mains politique de l'audiovisuel public par la nomination et la possibilité de révocation des PDG en conseil des ministres.

Il condamne les décisions du Président de la République, de son gouvernement et de sa majorité qui favorisent le développement des télévisions privées, alors qu'ils asphyxient financièrement l'audiovisuel public.

Le congrès du SNJ-CGT demande un moratoire sur la suppression totale de la publicité à France télévisions prévue à l'extinction de l'analogique ; il réaffirme que seul le modèle économique pérenne est le maintien d'un système de financement mixte redevance/publicité cette dernière ne devant pas dépasser 25% des ressources.

Il réitère sa proposition d'inscrire le financement de l'audiovisuel public dans la Constitution.

Lille, le 30 mars 2010